

**BEAUREGARD-VENDON**

Département du PUY DE DOME
Arrondissement de RIOM
Canton de ST GEORGES DE MONS

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNÉE 2026****Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
pour l'accès au grade d'agent de maîtrise principal**

Le Maire de **BEAUREGARD VENDON**,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération n°D20210705-01 du 05/07/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°AR20251013-01 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 13/10/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE**Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade**

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. FENAUX Stéphane	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecourse.fr.

Fait à BEAUREGARD-VENDON, le 06 février 2026

Le Maire
Denis GEORGES

